

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 15 avril 2024

N° CP-2024-3-12-4

N° applicatif 8975

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

Service consulté

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR A L'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DU RSA. ACTIONS SPECIFIQUES

Résumé : L'accompagnement est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace en faveur des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) pour favoriser leur retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous.

En complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025, ce rapport propose de soutenir des actions venant répondre à des besoins spécifiques identifiés en territoires : les projets CTSA de mobilisation collective, une action de mobilisation vers les métiers en tension de la restauration collective ainsi qu'une action visant à lever les freins à la mobilité des bénéficiaires du RSA.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 95 746 €.

1. Actions de mobilisation collectives

Un crédit de 100 000 € est inscrit au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2024, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions collectives de mobilisation participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA, appelées « Projets CTSA (Commissions Territoriales des Solidarités Actives) » sur le territoire haut-rhinois.

Pour 2023, 21 actions ont fait l'objet d'un soutien pour un montant de 98 731 €. Le bilan de ces actions socio-professionnelles de mobilisation est d'ordre qualitatif, leur plus-value

se mesure dans le temps et l'évolution des parcours. Des éléments de bilan sont annexés au présent rapport.

Il est proposé dans le présent rapport de valider le financement de huit actions, déjà soutenues en 2023 (descriptifs en annexe 1), se déroulant sur les CTSA de Sainte-Marie-Aux-Mines, de Colmar et de la région Mulhousienne.

Le montant total des projets CTSA présentés dans ce rapport est de 29 746 €.

2. Action de mobilisation vers les métiers de la restauration collective

La Collectivité souhaite favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, notamment vers les métiers en tension. C'est pourquoi il est proposé le renouvellement du soutien à la mise en œuvre d'une action de mobilisation vers les métiers de la restauration collective par le Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par Alternance Adrien ZELLER (CEFPPA). Depuis 2022, cette action a pour objectif de faire connaître l'environnement professionnel de la restauration collective par la mise en situation de travail. Elle vise la montée en compétence des publics n'ayant aucune formation de base en cuisine et accédant à un Contrat Emploi Compétences (CEC).

En 2023, 40 bénéficiaires du RSA en emploi dans les collèges et les associations ont pu bénéficier de cette action financée par la CeA à hauteur de 40 000 €. Cinq sessions de bases en cuisine, niveaux 1 et 2, et en pâtisserie ont été proposées. Les participants ont obtenu un certificat de compétences à valoriser sur leur CV pour favoriser leur accès à un emploi pérenne et une insertion durable dans le secteur à l'issue de leur contrat CEC. Suite à cette action, une personne est actuellement stagiaire de la fonction publique territoriale avant titularisation dans un collège, deux personnes ont intégré une formation au CEFPPA et les autres participants finissent leur contrat emploi compétences.

Pour 2024, il est proposé le renouvellement à l'identique de cette action à destination de 40 bénéficiaires du RSA à raison de 4 sessions de 3 jours, via l'attribution d'une subvention de 40 000 € au CEFPPA Adrien Zeller.

3. Action collective visant la levée des freins mobilité

Les difficultés de mobilité des bénéficiaires du revenu de Solidarité Active constituent un frein majeur à leur insertion, en particulier dans les territoires ruraux. Face à ce constat, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place l'« Aide Personnalisée à l'Insertion et l'Emploi » et soutient diverses actions telles que des ateliers et chantiers d'insertion autour de la mobilité, la sensibilisation des référents à la prise en compte des problématiques mobilité ou encore une auto-école sociale.

Depuis 2021, le financement de diagnostics individuels mobilité a permis aux bénéficiaires orientés d'identifier leurs freins et besoins en termes de mobilité. Des plans d'actions individualisés ont ainsi pu leur être proposés en s'appuyant sur les ressources des territoires : utilisation des transports en commun, plans de déplacements multimodaux, inscription en auto-école solidaire, etc.

En complément des offres déjà existantes, il est proposé de mener une action expérimentale afin de répondre aux mieux aux besoins d'accompagnement à la mobilité identifiés sur le Territoire Sud Alsace. Cette action combinera diagnostics mobilités individuels et modules collectifs. Ces derniers permettront l'évaluation des compétences liées à la mobilité, l'apprentissage de la bonne gestion d'un budget mobilité (notamment via la prise en compte de l'ensemble des postes de dépenses tels que l'acquisition, l'entretien et l'assurance du véhicule mais également les frais de carburant) ainsi que la validation des prérequis à l'apprentissage du code de la route.

Pour 2024, il est proposé de soutenir l'expérimentation de cette action, pour 2 sessions de 90 heures à destination de 12 bénéficiaires du RSA chacune, par l'attribution d'une subvention de 26 000 € à Mobilité Mod'emploi.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement selon le détail de l'annexe financière jointe au présent rapport pour un montant total de 95 746 € ;
- d'approuver les conventions jointes en annexe au présent rapport, à conclure avec le CEFPPA Adrien Zeller et Mobilité Mod'Emploi, et de m'autoriser à les signer ;
- de préciser que les subventions seront versées conformément aux modalités suivantes :
 - o Les subventions relatives aux actions de mobilisation collectives « Projets CTSA » dont le détail figure en annexe 1, font l'objet d'un versement unique sans qu'il soit nécessaire d'établir une convention.
 - o Les subventions au CEFPPA Adrien Zeller et à Mobilité Mod'Emploi, supérieures à 10 000 €, sont versées en 2 fois. Un acompte de 70 % est versé à réception de la convention signée. Le solde est versé au second semestre sur présentation d'un bilan intermédiaire.
- Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au budget primitif 2024 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P153	O005	P153E01	T06	(323) 017 - 65748 - 444	40 000 €
P156	O003	P156E03	T09	(3369) 017 - 65748 - 441	27 512 €
P156	O003	P156E03	T09	(4632) 017 - 657363- 441	2 234 €
P153	O008	P153E01	T04	(3120) 017 - 65748 - 444	26 000 €
Total					95 746 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.